



Laon, le 25 juin 2019

Accès au bureau de la nationalité durant la période estivale

Du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2019 inclus, le bureau de la nationalité (titres de séjour) sera accessible uniquement le matin, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h00.

Les points d'accès numériques, permettant d'être accompagné pour effectuer une démarche en ligne (certificat d'immatriculation, permis de conduire, etc.), restent en revanche ouverts selon les modalités habituelles : de 8h45 à 11h à la préfecture de Laon et de 8h45 à 12h dans les sous-préfectures.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83- Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02